

Réf. : PM/15015760

Lausanne, le 9 avril 2014

**Avant-projet de loi fédérale sur les professions de la santé (LPSan) :
Procédure de consultation**

Madame, Monsieur,

La procédure de consultation mentionnée en titre a retenu toute l'attention du Conseil d'Etat du Canton de Vaud qui vous remercie de l'avoir consulté.

Le Conseil d'Etat est favorable à cet avant-projet. Il est nécessaire pour promouvoir et encourager la qualité de la formation ainsi qu'assurer la sécurité des patient-e-s.

D'importantes lacunes ont cependant été relevées. Le Conseil d'Etat regrette entre autres que l'avant-projet n'intègre pas une réglementation relative à un registre actif des professionnel-le-s dans le domaine de la santé exerçant à titre d'activité économique privée ou non, et qu'il ne réglemente pas le niveau master. Il relève également une incohérence qui résulte de l'intégration dans la loi, en sus des diplômes HES, des diplômes en soins infirmiers des écoles spécialisées (ES). Vous trouverez les déterminations détaillées du Conseil d'Etat en annexe.

Le Conseil d'Etat vous remercie de tenir compte de ses remarques et vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de ses sentiments les meilleurs.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pierre-Yves Maillard

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Annexe mentionnée

Copies par courriel

- dm@bag.admin.ch
- airielle.buff@bag.admin.ch
- OAE
- DGES